

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 2 avril 2024** à compter de **10 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Octroi d'une aide financière de 10 000 \$ à la Société du Parc découverte nature Baldwin pour le paiement de la facture de l'audit du parc Découverte Nature de Baldwin
 - 2.2 Réquisition numéro 2024-25 au montant de 21 546,32 \$ plus les taxes applicables, pour le renouvellement des licences de Nozomi pour le poste Sleeper et Akhurst pour une durée de trois ans
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'unité de toilettes mobiles 4 saisons, soit celle de la compagnie Centre de collision Coaticook inc. au montant de 154 329 \$ plus les taxes applicables
 - 3.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection du trottoir de la rue de Barnston, soit celle de la compagnie Les Entreprises Robert Pothier inc. au montant de 157 590 \$ plus les taxes applicables
- 4. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 4.1 Embauche de monsieur Robin Bélanger à titre d'inspecteur municipal
- 5. RÉGLEMENTS**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 18-32 (2024) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

compter du 1er avril 2024 et refondant le règlement numéro
18-31 (2023) »

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

24-04-37407 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 24-04-37407

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

24-04-37408 2.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE L'AUDIT DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 24-04-37408

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2024 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature de Baldwin a présenté une demande d'aide financière pour le paiement de la facture de l'audit dudit parc ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ à la Société du Parc découverte nature de Baldwin pour le paiement de la facture de l'audit dudit parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-37409 2.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-25 AU MONTANT DE 21 546,32 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE NOZOMI POUR LE POSTE SLEEPER ET AKHURST POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

RÉSOLUTION 24-04-37409

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit renouveler ses licences de Nozomi pour le poste Sleeper et Akhurst pour une durée de trois ans ;

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté une réquisition pour ladite dépense;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Précicom au montant de 21 546,32 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier concernant l'offre de la compagnie Précicom ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-25 pour le renouvellement des licences de Nozomi pour le poste Sleeper et Akhurst pour une durée de trois ans, auprès de la compagnie Précicom au montant de 21 546,32 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-819-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

24-04-37410

3.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'UNITÉ DE TOILETTES MOBILES 4 SAISONS, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CENTRE DE COLLISION COATICOOK INC. AU MONTANT DE 154 329 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 24-04-37410

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'unité de toilettes mobiles 4 saisons;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 15 février 2024 à 15h30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

| Soumissionnaire | Prix avant les taxes |
|------------------------------------|----------------------|
| Centre de collision Coaticook inc. | 154 329,00 \$ |
| Groupe Star Suites inc. | 211 945,00 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Centre de collision Coaticook inc. au montant total de 154 329 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'unité de toilettes mobiles 4 saisons, soit celle de la compagnie Centre de collision Coaticook inc. au montant 154 329 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnement affecté – projets spéciaux, poste budgétaire 02-920-01-720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 24-04-37411** 3.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA RÉFECTION DU TROTTOIR DE LA RUE DE BARNSTON, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES ROBERT POTHIER INC. AU MONTANT DE 157 590 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 24-04-37411

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la réfection du trottoir de la rue de Barnston ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 27 février 2024 à 13h30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

| Soumissionnaire | Prix avant les taxes |
|-------------------------------------|----------------------|
| Les Entreprises Robert Pothier inc. | 157 590,00 \$ |
| Eurovia Québec Construction inc. | 189 366,70 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Entreprises Robert Pothier inc. au montant total de 157 590 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la réfection du trottoir de la rue de Barnston soit celle de la compagnie Les Entreprises Robert Pothier inc. au montant 157 590 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au fonds de roulement pour une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-04-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 24-04-37412** 4.1 EMBAUCHE DE MONSIEUR ROBIN BÉLANGER À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 24-04-37412

CONSIDÉRANT que suite au départ de l'inspecteur municipal, la Ville de Coaticook doit faire l'embauche d'un nouvel employé;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste aucune personne n'a signé sur ledit poste ;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de M. Robin Bélanger pour occuper le poste d'inspecteur municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer le poste d'inspecteur municipal à monsieur Robin Bélanger, à compter du 2 avril 2024, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions suivantes:

- Poste syndiqué régi selon la convention collective en vigueur;
- Période de probation de 6 mois;
- Traitement salarial exceptionnel et hors convention (suite à une entente avec le syndicat) dans la classe 5 jusqu'à la fin de la convention collective en vigueur, soit le 31 décembre 2024;
- Salaire à l'embauche de 31,33 \$ de l'heure sur un horaire de 34h/semaine (donc, confirmation que le poste sera dorénavant 34 heures semaine);
- Si la probation est concluante, le salaire passera (après 6 mois) à 32,36 \$ de l'heure; ET
- Le reste des dispositions de la convention collective s'applique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÈGLEMENTS

24-04-37413

- 5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-32 (2024) INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1ER AVRIL 2024 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-31 (2023) »

RÉSOLUTION 24-04-37413

CONSIDÉRANT que la charte de la Ville de Coaticook et ses amendements prévoient l'exploitation d'un service d'électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook achète d'Hydro-Québec une grande partie de l'électricité qu'elle distribue aux consommateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit subir les modifications de tarifs d'Hydro-Québec;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 18-32 (2024) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil de la Ville de Coaticook au moins deux jours francs avant son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 18-32 (2024) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2024 et refondant le règlement numéro 18-31 (2023) et de publier l'avis public en vigueur. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

24-04-37414

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 24-04-37414

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 10 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière